

POUR DES DROITS UNIVERSELS

Emily Lau est une figure politique importante de Hong Kong, ainsi que la porte-parole de The Frontier, groupe de défense de la démocratie fondé en août 1996.

Décembre 1998 marquera le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), une résolution des Nations unies constituant la première grande codification de normes internationales relatives aux droits humains.

La nécessité de donner une expression juridique aux principes énoncés dans la DUDH a donné naissance à deux traités internationaux : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

Quiconque regarde ce qui s'est passé depuis l'adoption de la DUDH peut en conclure que l'évolution des droits humains en Asie est particulièrement décevante. En effet, dans de nombreux pays de ce continent, les progrès économiques n'ont pas donné lieu à une amélioration comparable dans le domaine des droits de l'être humain. Certains régimes autoritaires ont allégué la nécessité de maintenir la prospérité économique et la stabilité sociale pour justifier des violations des droits fondamentaux.

L'invocation de plus en plus fréquente du concept de « valeurs asiatiques » pour contester l'universalité des droits humains est déprimante et exaspérante. Des Occidentaux m'ont fréquemment demandé si les Asiatiques avaient vraiment une vision des droits humains différente du fait de leur culture et de leur race. Ces questions montrent à quel point la propagande a été efficace.

De nombreux habitants de Hong Kong ont entendu parler pour la première fois du PIDCP et du PIDESC en septembre 1984, lorsque qu'a été rendue publique la Déclaration sino-britannique sur l'avenir de Hong Kong, élaborée à l'issue de deux années de négociations secrètes auxquelles la population n'a absolument pas participé. Bien que le champ d'application des deux pactes internationaux ait été étendu à Hong Kong par le gouvernement du Royaume-Uni en 1976, les autorités coloniales n'ont pas cherché à informer la population de l'existence de ces deux textes, et encore moins à renseigner les habitants sur leurs droits.

Depuis 1984, les habitants de Hong Kong en savent plus sur les droits humains mais il reste encore un long chemin à parcourir. Le changement de souveraineté le 1^{er} juillet 1997 a renforcé les craintes de nombreuses personnes quant à une érosion possible des droits fondamentaux et de la primauté du droit.

En août 1997, le chef de l'exécutif de la Région administrative spéciale de Hong Kong, Tung Chee-hwa, a déclaré qu'il était d'accord avec le Premier ministre de la Malaisie, Mahathir Mohamad, pour considérer que la DUDH devait être révisée. On ignore ce qu'il a voulu dire exactement. Dans son premier discours d'orientation politique, prononcé le 8 octobre 1997, Tung Chee-hwa n'a pas mentionné une seule fois les droits humains.

De plus, Tung Chee-hwa a évoqué à plusieurs reprises la nécessité d'un retour aux valeurs traditionnelles de la Chine et du confucianisme, qui mettaient l'accent sur une société hiérarchisée dans laquelle chacun avait sa place et où les droits individuels n'avaient pas de raison d'être. Bien que Hong Kong ne connaisse pas la démocratie, la population tient à ses libertés et nombreux sont ceux qui craignent qu'elles ne disparaissent sous le régime chinois.

La Constitution chinoise contient toute une série de garanties élémentaires en matière de respect des droits humains, mais ne prévoit guère de disposition concrète pour leur application. Non seulement le gouvernement chinois accorde davantage d'importance aux droits et aux intérêts de l'État et de la société, mais il insiste aussi sur le fait que les droits de la personne humaine relèvent des « affaires intérieures » et qualifie d'« ingérence » tout commentaire sur la situation des droits fondamentaux en Chine.

Bien que Hong Kong fasse maintenant partie de la Chine, le mouvement en faveur de la démocratie continue de défendre les normes internationales en matière de droits humains

contenues dans la DUDH. Certaines personnes n'osent pas aborder ce sujet délicat par crainte de représailles économiques ou politiques.

Le 22 novembre 1997, le gouvernement chinois a annoncé, à la surprise générale, qu'il allait remettre aux Nations unies des rapports sur l'application à Hong Kong du PIDCP et du PIDESC. Cette annonce était en fait le résultat des pressions exercées depuis de nombreuses années par Hong Kong et les groupes de défense des droits humains. En effet, la Chine a répété à plusieurs reprises qu'elle n'était pas partie à ces deux traités et qu'elle n'était par conséquent pas tenue de soumettre de rapport aux Nations unies sur leur mise en application. Cette volte-face s'est produite une semaine après la libération du dissident politique Wei Jingsheng, qui a été envoyé par avion aux États-Unis. Par ailleurs, la Chine a adhéré au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels peu de temps avant la rencontre historique qui a eu lieu en octobre entre le président chinois Jiang Zemin et le président des États-Unis, Bill Clinton.

Deux ou trois hirondelles ne font pas le printemps. Cependant, il apparaît clairement que les autorités chinoises veulent faire bonne impression à la communauté internationale et réagissent aux pressions exercées par l'étranger, par les États-Unis notamment.

La Chine est un membre important de la région Asie-Pacifique et une puissance mondiale naissante. Si l'on parvenait à la convaincre de s'efforcer d'améliorer sa situation déplorable en matière de droits humains à la veille du cinquantième anniversaire de la DUDH, on pourrait espérer d'autres évolutions positives en Asie.

Cet article est l'un des points de vue publiés par Amnesty International dans le cadre de sa campagne pour célébrer le 50e anniversaire de la DUDH. Les idées qui y sont exprimées ne représentent pas forcément les positions d'Amnesty International.

Pour en savoir plus sur la campagne menée par Amnesty International pour commémorer le cinquantième de la Déclaration universelle des droits de l'homme, consultez notre site www.amnesty.excite.com